



COMMUNE DE MONTEMBOEUF
Département de la Charente Arrondissement de Confolens

COMPTE-RENDU

Réunion du Conseil municipal du 18 juillet 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre le dix-huit du mois de juillet à 20 heures 30, le Conseil municipal de la commune de MONTEMBOEUF s'est réuni dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie TRAPATEAU, Maire de Montembœuf.

Date de convocation : 11/07/2024		PRÉSENTS : Mme CORBINIEN – M. DAGANAUD – Mme FOUQUE –
Nombre de Membres en exercice :	12	M. LAURENT – M^{me} MANIERE – M. PERROCHEAU– M. SARDIN –
Nombre de Membres présents :	8	M. TRAPATEAU.
Nombre de suffrages exprimés :	9	ABSENT.ES : M^{me} BOUCHER - M. BOURNIER – M. COLDEBOEUF –
Votes Pour :		Mme ROUGIER
Votes Contre :	0	Secrétaire de séance : M. Patrice LAURENT
Abstention :	0	

Pouvoir : M. BOURNIER donne pouvoir à M. TRAPATEAU.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- Création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet ;
- Mise à disposition d'un adjoint administratif au SIVOS ;
- Budget assainissement : adoption de la M 49 développée au 01/01/2025 ;
- Adoption du rapport prix et qualité du service d'assainissement collectif 2023 ;
- Achat à l'€ symbolique du terrain C24 de 100 m² situé impasse de Chez Vergnaud ;
- Ouverture d'exonérations fiscales pour les entreprises et professionnels suite au classement de la commune dans le zonage « France Ruralité Revitalisation » (FRR) ;
- Questions diverses

Suppression et création d'emplois au service administratif / D2024_4_1

Compte tenu du départ en mars 2024 de Mme LEMOINE, Adjoint administratif principal de 2ème classe, et du recrutement de Mme MERCIER, Adjoint administratif, M. Le Maire indique qu'il convient de supprimer et créer les emplois correspondants :

- La suppression de l'emploi d'Adjoint administratif principal de 2eme classe à temps non complet à raison de 17 heures 30 hebdomadaires au service administratif,
- La création d'un emploi d'Adjoint administratif territorial à temps complet au service administratif à compter du 1er septembre 2024,

Vote – Pour : 9 - Abstention : 0 - Contre : 0

Convention de Mise à disposition d'un agent de la commune au SIVOS / D2024_4_2

Considérant que Mme Manon MERCIER, actuellement titulaire au SIVOS de Montembœuf, sera mutée au 1er septembre 2024 comme adjoint administratif territorial au sein de la commune à temps complet,

Considérant que le SIVOS aura toujours besoin d'un complément d'heure pour effectuer dans de bonnes conditions les missions de secrétariat du SIVOS,

Conformément à l'article 1 du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif à la mise à disposition, Monsieur le Maire propose que la commune de Montembœuf mette à disposition du SIVOS de Montembœuf, pour une durée de 1 an renouvelable par période de 1 an pour 3 ans supplémentaires maximum, Mme Manon MERCIER à raison de 10h30 hebdomadaires (soit 3 demi-journées de 3h30). Le projet de convention sera joint en annexe de la délibération.

Vote – Pour : 9 - Abstention : 0 - Contre : 0

Adoption de la M 49 plus de 10 000 habitants / D2024_4_3

M. le Maire indique que la Trésorerie a sollicité les communes concernées par le transfert de la compétence « Assainissement » à la Communauté de Communes au 01/01/2026 pour appliquer la nomenclature M49 développée au budget assainissement à compter du 01/01/2025. L'objectif est d'avoir une nomenclature harmonisée pour toutes les communes et d'anticiper le transfert vers la communauté de communes qui entraînera l'application d'un plan de compte M49 développé.

Vote – Pour : 9 - Abstention : 0 - Contre : 0

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2023/ D2024_4_4

M. le Maire présente le rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif pour l'année 2023. Le rapport est réalisé par Charente Eaux.

En 2023, il y avait 223 abonnés (stable) pour un volume d'eaux usées déversé de 15 971 m³ (diminution de 1.63 %).

Le réseau fait 6.92 km et la station d'épuration a une capacité de 800 Equivalent-Habitants.

Le tarif assainissement 2023 était de 73 € d'abonnement et 1.20 €/m³ d'eau déversé (+ 0.25 €/m³ de redevance modernisation pour l'Agende de l'eau Adour-Garonne).

Pour une facture type de 120 m³ pour un foyer le montant s'élevait donc à 272 € TTC.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Adoption du rapport – Pour : 9 - Abstention : 0 - Contre : 0

Exonérations fiscales pour la Zone France Ruralité Revitalisation / D2024_4_5

M. le Maire explique qu'un nouveau zonage « France Ruralité Revitalisation », qui remplace les zones de revitalisation rurale, permet un soutien plus finement adapté aux réalités locales avec des exonérations fiscales et sociales plus fortes dans les territoires les plus fragiles, afin de développer l'activité économique et l'attractivité territoriale.

La commune de Montemboeuf, qui était en Zone de Revitalisation Rurale, vient d'être classée FRR France Ruralité Revitalisation.

L'intérêt pour la commune d'être classée en FFR est notamment de permettre aux entreprises qui s'implantent sur le territoire d'être éligibles à des dispositifs d'exonérations fiscales et sociales.

Les principaux dispositifs d'exonérations fiscales sont :

- impôt sur les bénéfices (impôt sur les revenus ou sur les sociétés)
- cotisation foncière des entreprises –CFE
- taxe foncière sur les propriétés bâties- TFPB

Pour une durée de 5 ans à 100% puis pendant 3 ans de manière dégressive (75%-50%-25%).

Pour être éligibles, les entreprises devront, entre autres critères :

- Être soumises de plein droit ou sur option à un régime réel d'imposition
- Être créées ou reprises entre le 1er juillet 2024 et le 31 décembre 2029.
- Exercer une activité industrielle, commerciale, artisanale ou libérale.
- Employer moins de 11 salariés.

Les communes ont intérêt à se positionner rapidement pour faire bénéficier les entreprises le plus tôt possible.

M. le Maire propose que toutes les délibérations soient prises dans le sens d'exonérations maximum possibles pour les nouvelles entreprises qui s'implanteront sur le territoire de Montemboeuf.

Vote – Pour : 9 - Abstention : 0 - Contre : 0

Questions diverses

- **Investissements pour l'assainissement 2024 (Jean-Marie TRAPATEAU)**
- Diagnostic du réseau assainissement (obligatoire avant le transfert de compétence) : commence en août.
Coût 80 658 € TTC dont 50 411 € de subventions
- Travaux de réhabilitation du poste de relèvement à la station à faire en urgence (en raison d'un effondrement du radier). Coût 60 000 € TTC sans subvention possible

Pour le moment les services techniques avec l'aide de Charente Eaux et de la SAUR ont fait une installation temporaire pour pallier à l'effondrement du radier du poste. L'entreprise SARL Fournié (79) doit intervenir à la rentrée pour une réhabilitation totale.

- Travaux de réfection du réseau rue de Tournepiche
Coût 14 000 € TTC (demande de subvention à faire pour 2900 €)

Pour le financement global de ces 3 opérations, la commune doit prévoir environ 110 00 € en financement propre (dont 29 000 € d'avance FCTVA). La capacité d'autofinancement sur le budget assainissement est de : 86 170 €.

A noter à recevoir en 2024 une recette d'investissement de 16 700 € (FCTVA dépenses 2023).

Par sécurité pour l'ensemble du budget assainissement, M. le Maire propose de solliciter un prêt bancaire de 30 000€. Ce plan de financement est validé par la CDC. Les offres de prêts seront présentées à la rentrée au Conseil Municipal.

▪ **Repas citoyen le 25 août 2024 (Nicole MANIERE)**

La municipalité invite tous les habitant.es et fournit les grillades, frites, fromage, apéritif. Le repas est en partenariat avec le CAM, qui se charge de la cuisson et de la vente de vin.

Les habitant.es recevront une invitation par courrier. Ils devront s'inscrire et participer à l'entrée.

▪ **Octobre Rose (Nicole MANIERE)**

Le Dimanche 27 octobre 2024 : en partenariat avec l'AAEP marche et apéro solidaire.

La municipalité achète des nœuds, des ballons

Bénéfices pour Ligue contre le Cancer et association locale d'aide aux malades

▪ **Frairie (Nicole MANIERE)**

Cette année, la frairie a lieu à l'ancien camping. Le feu d'artifice, pris en charge par la commune, a lieu au stade samedi à 23h. La municipalité offre l'apéritif le dimanche midi.

▪ **Question sur le stationnement aux écoles/collège**

Mme FOUQUE interpelle M. le Maire sur le problème du manque de stationnement à proximité des écoles et du collège.

M. le Maire s'interroge sur l'investissement important qui serait nécessaire pour créer davantage de places de stationnement, alors qu'il en existe déjà à proximité des établissements.

L'ensemble du Conseil Municipal note que ces places sont prises toute la journée par les professeurs et personnel des écoles. Ils pourraient leur être proposé des places plus éloignées afin de laisser davantage de places disponibles proche des établissements aux horaires de début et fin de cours.

La possibilité d'aménager davantage de stationnement côté collège pourra être étudié notamment dans le cadre de la démarche Grand Village de Demain.

Séance levée à 21h50



Le Maire
TRAPATEAU Jean-Marie

Approuvé le 01/08/24 par les membres du Conseil Municipal après envoi pour courriel

Affiché en mairie le 2/08/2024